



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Sont présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, MAALLOU Azzedine, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	KORDJANI Anissa
ALBEROLA André	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
BOUX Ludovic	à	MAALLOU Azzedine

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 21 juillet dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de supprimer la question relative à l'avis sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme. Cet avis doit être donné entre le 1^{er} Octobre et le 31 décembre 2020. Ce point fera l'objet d'un prochain ordre du jour

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire adresse, en son nom et en celui du conseil municipal, ses condoléances aux 4 membres de l'assemblée délibérante ayant perdu un membre de leur famille.

Monsieur le Maire revient sur les élections sénatoriales. Il adresse, en son nom et en celui des membres du conseil municipal, toutes ses félicitations aux 3 sénateurs élus. Il leur souhaite un bon travail au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, donne quelques informations.

- **Bilan de l'été et de la rentrée** :

Monsieur le Maire liste les principales actions engagées par la municipalité :

- **Jobs d'été** : 39 jeunes ont été recrutés pour des missions courtes durant l'été
- **Les estivales** : des ateliers et des animations, à destination de jeunes, ont été organisés dans les quartiers de la ville.
- **L'école Anatole France**, en collaboration avec le Centre Social, s'est inscrite dans le dispositif « Vacances Apprenantes ».
- **Déploiement de la Fibre optique** : Le Ministre, Cédric O, a été accueilli le 20 août dernier sur Alès. Les travaux avancent rapidement. La fibre pourrait être opérationnelle au 1^{er} trimestre 2021.
- **Saison touristique** fût compliquée. Les sites ont été moins fréquentés en raison de la crise sanitaire. Le parc DINOPEdia, pour sa première année, est satisfait du nombre d'entrées.



- **Rentrée scolaire** : les effectifs sont stables avec près de 1 300 élèves, tous niveaux confondus. Elle s'est réalisée dans de bonnes conditions. Les directions, en lien avec les services techniques, ont préparé les établissements selon les préconisations sanitaires. Les demandes d'intervention technique des enseignants ont été honorées.

Trois changements interviennent au niveau des directions :

- Madame MAROUZE pour l'école maternelle Florian
- Madame BONNETE-FABRE pour l'école Saint-Pierre
- Monsieur POUGET Ludovic pour le Collège Léo Larguier

Monsieur le Maire ajoute qu'aucune grosse incivilité n'est à déplorer. La commune a été épargnée par les incendies et les épisodes cévenols.

- **Pont Georges FRECHE** : Il est aujourd'hui ouvert à la circulation même si quelques aménagements restent à réaliser

Monsieur le Maire rend compte des décisions du dernier conseil syndical du PRAE. La commercialisation de la première zone est effective. L'aménagement de la deuxième va débiter. C'est sur cette partie que va être installée la future station d'épuration. (2.5 millions d'€) A ce sujet, Monsieur le Maire indique que le dossier du transfert du captage de l'eau sur le Gravelongue avance convenablement. C'est un impératif. Les derniers épisodes pluvieux ont une nouvelle fois démontré l'intérêt du projet.

Monsieur le Maire revient également sur l'installation, dès le 1^{er} trimestre 2021, de la base logistique de la SNCF.

- **EPIDE** : les travaux avancent comme il se doit. L'établissement devrait ouvrir ses portes en octobre 2021.

- **EHPAD Maurice Larguier** : Jeudi 8 octobre, le jury de concours se réunit pour examiner les offres reçues pour la construction de l'Unité Protégée et la mise aux normes de certaines parties de l'établissement. Le montant total du projet s'élève à 10.5 millions d'euros. Des financements vont être débloqués au début du mois d'octobre : 750 000 € de l'ARS et 2 100 000 du Département.

- **Alès Agglomération** demande qu'une communication soit faite, au sein des conseils municipaux membres de l'EPCI, sur le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la compétence Habitat-Logement. L'intégralité du document est joint au présent procès-verbal.

- **Désignation des membres à la commission communale de contrôle des listes électorales** : Conformément à la loi du 1^{er} août 2016 et aux articles L.19 et R.7 de nouveau code électoral fixant la composition de cette commission, sont désignés : JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, SOUSTELLE Marie-Claude, BOUX Ludovic, MERAND Didier.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Décision modificative n°1

Madame BALDIT propose de réajuster le budget primitif pour tenir compte de la décision de soutenir les familles, durant la crise sanitaire, en octroyant un bon alimentaire de 70 € aux 150 enfants fréquentant la restauration scolaire et ce par le biais de la décision modificative suivante :

Article 6713	+ 10 500 €
Article 022	- 10 500 €

Monsieur le Maire revient sur l'ensemble des décisions et actions mises en place durant cette période de crise pour ensuite évoquer les possibles restrictions et obligations à mettre en place sur les mois à venir : prêt des salles municipales, port du masque, festivités de Charbon Ardent....

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



II - Attributions de subventions

Madame BALDIT propose de compléter la décision du 21 juillet dernier par les attributions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - VOST | 13 000 € |
| (Programmation de Charbon Ardent en fonction de la réalité de la situation) | |
| - Karaté Club Grand'Combien et Sallois | 300 € |

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Exonération de loyers

Madame BALDIT rappelle que le Code Général des Collectivités autorise le conseil municipal a délibéré sur la gestion de leurs biens.

Madame BALDIT explique que Monsieur MAKHLOUF, gérant d'un kiosque, dispose d'une dette envers la commune qui fait l'objet d'un plan d'apurement respecté par l'intéressé.

Madame BALDIT propose, au regard de ces éléments et compte tenu des décisions prises en faveur des étaliers du marché durant la crise sanitaire, d'exonérer Monsieur MAKHLOUF des loyers des mois d'avril et de mai soit de la somme de 274.06 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Résidence d'artistes - attribution d'une subvention

Madame BALDIT indique que le Centre de Développement Chorégraphique National, Uzès Gard Occitanie, s'installera dans le cadre d'une résidence d'artistes à la Maison du Mineur avec un studio mobile.

Madame BALDIT ajoute que la compagnie de danse « La Zampa » réalisera des ateliers avec des groupes scolaires et les associations de danse de la commune. Une restitution des travaux est prévue le 4 février 2021.

Madame BALDIT propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Maison du Centre de Développement Chorégraphique National.

Monsieur le Maire revient sur ce projet, intéressant pour la ville, et présente le Centre de Développement Chorégraphique National.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial

Madame BALDIT indique que le Département, par le biais des contrats territoriaux, soutient les projets d'investissement portés par les collectivités.

Madame BALDIT propose de déposer une demande, au titre de la programmation de 2021, pour les travaux de réfection et d'aménagement de la Rue des Ecoles, endommagée par les inondations du 9 juin 2018. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant total des travaux	150 000 € HT
DETR	75 000 €
Contrats Territoriaux	37 500 €
Commune	37 500 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Autorisation de signature d'un MAPA Eclairage Public

Monsieur PEREZ revient sur la décision du 21 juillet dernier de lancer un marché à bons de commande pour le renouvellement de l'éclairage public en lanternes LED sur la commune.



Monsieur PEREZ indique que le marché a été publié le 7 août dernier avec une date limite de retour des offres au 31 août. Deux sociétés ont soumissionné. La mieux-disante est la SPIE avec un montant du marché qui s'élève à 1 129 089.92 € HT sur 3 ans.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché au regard des conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire ajoute que l'éclairage public du Pont Georges Frêche et du Parc Humphry Davy est installé. S'ensuivra celui de l'avenue Nelson MANDELA.

Monsieur le Maire, pour aller plus loin, souhaite une réflexion globale pour la mise en sommeil des LED, sur des créneaux horaires et les endroits moins nécessaires.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Dossier construction d'une pharmacie : Echange de terrains

Monsieur PEREZ rappelle les différentes décisions prises par l'assemblée délibérante en faveur du projet de construction d'une pharmacie, rue des Tuileries. Il ajoute que pour finaliser le dossier, il convient de procéder à de nouveaux échanges de terrains et d'organiser les servitudes croisées pour l'utilisation des parkings et des réseaux. Ces derniers donneront lieu au versement d'une soulte d'un montant de 529 € par Cardinal Participation.

Monsieur PEREZ ajoute que l'ensemble de ces décisions ainsi que l'inscription d'un Pacte de Préférence seront repris et modifieront une partie du bail emphytéotique rédigé en juin 2009 en faveur de la société Intermarché. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Vente d'une parcelle de terrain

Monsieur JOUVERT indique que Monsieur et Madame CHOLVY Patrice se sont portés acquéreurs d'un bout de terrain nu d'une superficie de 25 m², issu du domaine public communal, Rue de Trescol, qui jouxte leur propriété.

Monsieur JOUVERT ajoute que ce bien a fait l'objet d'une estimation des services de France Domaine à hauteur de 250 € HT.

Monsieur JOUVERT propose de consentir cette vente selon l'évaluation faite ; les frais d'actes et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX - Modification du règlement intérieur des cimetières

Monsieur BRUN revient sur le projet d'extension du cimetière de Champclauson et ajoute que la mise en conformité de cette partie des lieux oblige la commune à faire un apport systématique de terre végétale avant chaque inhumation. Il précise également que l'état de cet endroit pour entraîner, dans le temps, certains mouvements de terrain et par voie de conséquence des risques de dommages sur la construction des tombeaux.

Monsieur BRUN propose de modifier le règlement intérieur en intégrant, pour cette partie du cimetière, deux propositions :

- L'instauration d'un délai de 6 mois, après déclaration en mairie, pour la construction d'un tombeau
- La prescription d'une « fausse case »

Monsieur le Maire donne des explications au sujet de cette décision. La gestion des cimetières est un sujet délicat et sensible. Il ajoute que les allées de ce même lieu sont terminées.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



X - Désignation d'un représentant à la SPL 30

Monsieur le Maire définit le rôle et les missions et les objectifs de cet organisme. Il indique que la commune est actionnaire depuis 2017. A cet effet, elle dispose d'une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur PEREZ Joseph.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI - Modification des autorisations d'absence accordées au personnel

Monsieur le Maire informe que les personnels communaux disposent d'un certains nombres de jours d'autorisation spéciale d'absence pour des motifs familiaux et ce conformément à l'article 59 de la loi n°84-53. Cette question a fait l'objet d'un examen et d'une validation du Comité Technique du 8 juillet dernier

Monsieur le Maire propose de revenir sur la décision de l'assemblée délibérante du 18 juin 2018 pour modifier et intégrer dans le document interne à la collectivité :

- les nouveaux droits prescrits par la loi n°2020-392 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant de moins 25 ans. ainsi que la création du congé dit «congé de deuil » ;
- La modification du nombre de jours en cas d'évènements.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII - Questions diverses

A - Intervention de Monsieur MAALLOU

Monsieur MAALLOU remercie l'assemblée pour les témoignages de sympathie envers les élus ayant perdu un membre de leur famille et revient sur les résultats des élections sénatoriales.

Monsieur MAALLOU, suite à l'épisode pluvieux, s'interroge sur la potabilité de l'eau et se félicite de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire indique que la ressource en eau fait l'objet d'analyses régulières et encore plus en de pareille situation. Elle ne présentait aucun danger malgré son aspect trouble. Même s'il s'agit d'une compétence communautaire, les services étaient prêts à réagir et à fournir la population en bouteilles d'eau si cela devenait nécessaire.

Monsieur le Maire ajoute que la rénovation du réseau se poursuit.

B - Calendrier

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et séances de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**

Patrick MALAVIEILLE

